



PROGRAMME PROGRESSISTE DE L'ÉNERGIE DE LA FNME CGT

RÉPONDRE AUX BESOINS ÉNERGÉTIQUES ET LUTTER CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Découvrez l'exigence FNME CGT d'un service public de l'énergie avec la nationalisation de l'ensemble du secteur de l'énergie (gaz et électricité) :

 **Service public de l'énergie intégrant efficacité et performance énergétique**

 **Fiscalité luttant contre le réchauffement climatique**

 **Lutte contre la précarité énergétique, diminution et suppression des taxes sur l'énergie**

 **Droit à l'accès à l'énergie et interdiction des coupures**

 **Sortir l'énergie du marché et de la concurrence qui a fait exploser les prix**

 **Intégration optimisée de tous les moyens et infrastructures des filières électriques et gazières**

 **Garanties sociales fortes pour l'ensemble des travailleurs des filières énergétiques**

PRÉAMBULE

Le socle du modèle historique créé en 1946 est de plus en plus percuté par les politiques néolibérales au point où progressivement, pour l'électricité comme pour le gaz, nous basculons dans un système livré sans limite aux intérêts privés et financiers au détriment des services publics, des citoyens et des enjeux climatiques. Ce système ne créerait que paupérisation de la population, notamment par l'augmentation des factures, enrichissement d'une minorité et menace de rupture sur l'alimentation énergétique du pays à terme.

Ce Programme Progressiste de l'Énergie de la FNME CGT (PPE FNME) s'inscrit dans l'orientation de la FNME CGT de service public de l'énergie, avec en son sein les filières électricité et gaz. Une réflexion sur l'élargissement aux autres énergies est nécessaire. Le PPE FNME et le service public de l'Énergie se substituant à notre concept de pôle public, il joue directement le rôle et les missions que nous avons définies au pôle public de l'énergie.

Il est urgent que les filières nationales industrielles gaz et électricité deviennent des Établissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC) intégrés, un pour la filière électricité et un pour la filière gaz.

Les enjeux sociétaux d'aujourd'hui : la nécessité d'une transition énergétique pour TOUS réduisant les inégalités.

Après avoir vécu pendant un siècle et demi sur des ressources abondantes et à prix faible (charbon, pétrole), un nouveau stade de développement des productions d'énergie s'avère nécessaire pour notre planète. À chaque fois qu'une décision doit être prise, elle doit inclure une analyse

d'impacts sur l'environnement et sur les populations avec risques et opportunités. Ensuite seulement on s'intéressera aux analyses économiques. Le plus souvent on ne retient que la solution offrant le moins de risque financier, ce qui ampute la démarche au détriment des vrais enjeux sociaux et environnementaux.

Pour répondre aux besoins et réduire les émissions de gaz à effets de serre (GES), il est impératif de changer profondément les trajectoires de développement en optant pour un nouveau type de croissance économique incluant une sévère réduction des inégalités sociales. La crise sanitaire mondiale liée au coronavirus impose d'autres choix industriels. Les émissions de polluants et de gaz à effets de serre ont été drastiquement réduits durant les périodes de confinement, la question de l'électricité pour le transport se pose, mais aussi celle du gaz, qu'il soit liquide ou gazeux.

L'urgence climatique est la question essentielle et centrale qui se pose aux populations. L'intégration d'objectifs environnementaux est maintenant socialement incontournable, notamment pour tout projet industriel.

Les 3 axes pour réussir la transition énergétique résident dans :

- La construction d'un mix énergétique bas carbone.
- Une efficacité et une performance énergétiques renforcées (ex : isolation du bâti, pompe à chaleur...).
- Une répercussion faible des coûts de production sur les usagers.

La révision du modèle économique actuel est un impératif. Il doit passer par une réduction des inégalités sociales englobant une meilleure redistribution des richesses

pour que chacun puisse participer, relativement à ses moyens, à l'effort commun. Une fiscalité environnementale de haut niveau couplée à la révision de la fiscalité énergétique actuelle permettrait le financement de la transition énergétique qui a besoin d'investissements importants pour améliorer le confort et la performance énergétique de l'habitat en France.

La question de la réduction des inégalités face à l'accès à l'énergie nécessite des mesures particulières comme une tarification sociale ou la gratuité pour les premiers volumes consommés. Un débat citoyen devra décider du meilleur choix potentiel.

Les enjeux sont tels qu'ils nécessitent un pilotage et un contrôle par la Nation pour définir la stratégie et imposer sa mise en œuvre.

Nous avons besoin de repenser les missions régaliennes à attribuer au service public de l'énergie, dont notamment les futurs EPIC des filières électriques et gazières.

L'indépendance énergétique, la sécurité et la responsabilité sociale dans l'approvisionnement, mais aussi la lutte contre l'exclusion et la lutte contre le réchauffement climatique devront être des priorités de la Nation portées par le service public de l'énergie. La planification de la lutte contre le réchauffement climatique devra être effectuée par le service public de l'énergie, en ayant un regard pointu sur l'impact carbone dans sa globalité.

REDÉFINIR UN SERVICE PUBLIC EN RÉPONSE AUX BESOINS FONDAMENTAUX

1. DÉFINITION GLOBALE D'UN SERVICE PUBLIC

Un service public est une activité exercée directement par l'autorité publique (État, collectivité territoriale ou locale) ou sous son contrôle, dans le but de satisfaire un besoin d'intérêt général.

Le fondement de la notion de service public est que certaines activités sociales considérées comme essentielles et stratégiques doivent être gérées selon des critères spécifiques pour **permettre un accès à tous et contribuer à la solidarité et à la cohésion sociale, culturelle et économique de la société**. Ces activités doivent donc échapper à la logique du marché et à la recherche du profit. C'est le cas, en particulier, lorsque sont nécessaires :

- L'accès pour toutes et tous,
- des investissements lourds de long terme,
- une gestion à long terme,
- la sauvegarde d'un bien rare et précieux,
- la gestion des espaces publics.



Les cinq grands principes auxquels sont soumises les missions de services publics:

- **l'égalité d'accès et de traitement (dans l'accès au service et dans les tarifs),**
- **la protection de l'environnement,**
- **la continuité de fourniture (sécurité d'approvisionnement),**
- **la mutabilité (capacité d'adaptation aux conditions et aux besoins),**
- **l'indépendance vis-à-vis d'intérêts privés.**

2. DÉTOURNEMENT POLITIQUE DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Par extension, le service public désigne aussi l'organisme qui a en charge la réalisation de ce service. Il peut être une administration, une collectivité locale, un établissement public ou une entreprise de droit privé qui se voit confier une mission de service public. Dans ce dernier cas, la mission de service public peut prendre diverses formes : concession, licence, franchise, cahier des charges, fixation de tarifs, contrôle des investissements, etc.

Aujourd'hui, les activités de service public sont liées à la souveraineté de l'État (activités dites régaliennes comme la justice, la police, la défense nationale, les finances publiques...), mais d'autres peuvent relever du secteur marchand, notamment lorsque les prix et le niveau de qualité des prestations ne seraient pas ceux attendus par le pouvoir politique si elles étaient confiées au secteur privé.

Le service public est l'outil qui fait prévaloir l'intérêt général sur les intérêts particuliers.

Au niveau européen, les services publics peuvent être assimilés à des services d'intérêt général en tant qu'activités de services, marchands ou non, considérés d'intérêt général par les autorités publiques, et soumises pour cette raison à des obligations spécifiques de service public. C'est possible pour l'eau, mais plus difficile pour les transports et l'énergie.

3. LA FNME CGT PORTE UNE AUTRE VISION DU SERVICE PUBLIC

Le service public est l'outil qui fait prévaloir l'intérêt général sur les intérêts particuliers. L'intérêt général est d'abord la recherche collective de la satisfaction des besoins de chacun, la promotion des biens communs, le développement humain durable et la recherche du progrès social, pour lequel les moyens en recherches et développements doivent être accrus. Il est garant de la cohésion sociale, de l'amélioration des conditions de vie et d'intégration des populations.

Pour la FNME CGT, la démarche de service public nécessite une construction permanente entre les citoyens élus, les entreprises, les salariés et les usagers. Cette construction exige la création de nouveaux droits et d'espaces d'interventions des salariés et des citoyens dans la sphère publique.

La finalité, le financement, l'évaluation et le contrôle des services et politiques publics sont des enjeux majeurs en matière de démocratie, il ne peut y avoir de république sans service public.

La qualité et l'impartialité du service public sont les conditions de l'égalité et de la démocratie. Cela implique :

- Un système solidaire basé sur le principe « chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ».

- Un mécanisme permettant l'accès au service de façon identique à tous les usagers quels qu'ils soient et où qu'ils soient, réduisant les inégalités sociales et territoriales (péréquation).

- Une évaluation constante des besoins à travers l'expression des usagers pour faire évoluer les services publics.

- Le financement pour assurer en permanence les infrastructures, l'organisation et les emplois stables et qualifiés nécessaires.

- L'adaptabilité qui permet d'ajuster le contenu avec le progrès technique et l'évolution des besoins des usagers.

- la sécurité des installations pour les agents et pour les usagers.

Les politiques publiques doivent assurer la mise en œuvre de ces principes, pour le développement humain durable, la cohésion sociale et la protection de l'environnement. C'est pourquoi, les politiques locales, nationales et européennes doivent être cohérentes et complémentaires.

La qualité du service public repose sur des fondamentaux :

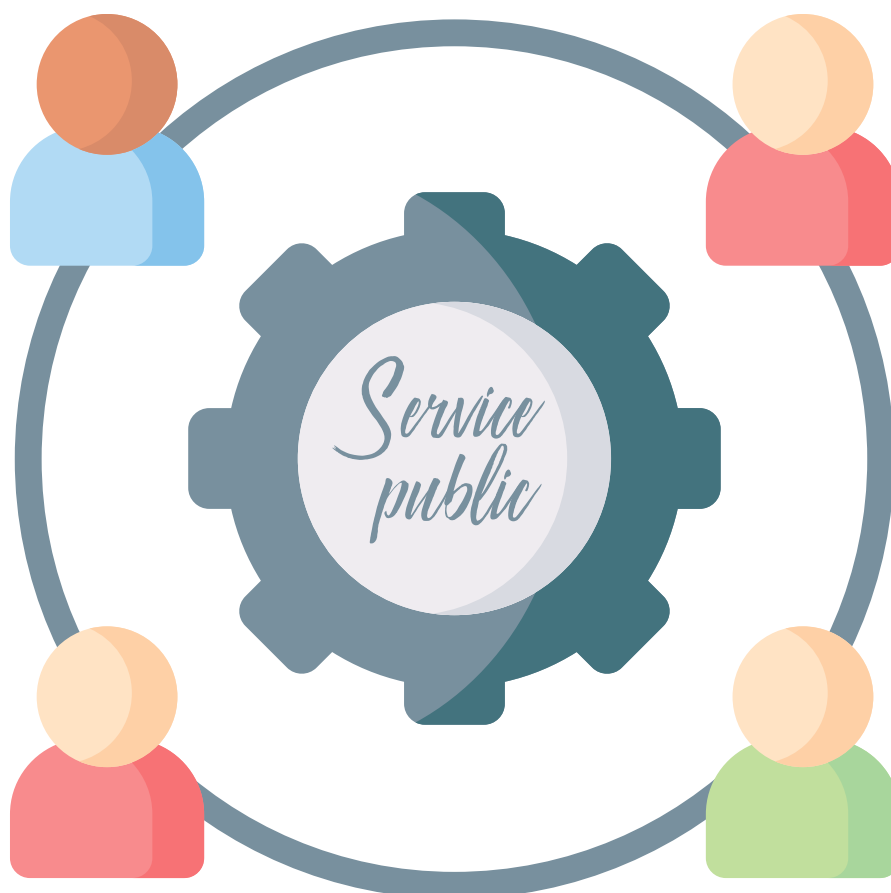
- L'égalité d'accès et de traitement de tous les usagers.

- La protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique.

- La continuité de service et la sécurité d'approvisionnement sur l'ensemble du territoire.

Les services publics sont un investissement créateur de richesses. Ils participent pour une part essentielle au développement économique et social et à l'aménagement du territoire, par exemple à travers la formation, les infrastructures et les transports.

Plus spécifiquement sur le champ de l'énergie, la FNME CGT affirme que l'énergie n'est pas une marchandise !



1)

ÉLECTRICITÉ ET GAZ : LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

[Stratégies et mise en œuvre opérationnelle par la Nation, les citoyens et les salariés de la transition énergétique]

Le gaz et l'électricité doivent être définis comme biens d'intérêts généraux, au sens de la constitution française.

La sauvegarde du climat est une priorité pour l'avenir de l'humanité. Les dernières analyses du GIEC montrent que les objectifs définis auparavant pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C ne pourraient pas être atteints dans les modèles actuels.

C'est d'un nouveau modèle économique dont les Nations ont besoin pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique et pour réduire drastiquement les inégalités.

Celui-ci passe nécessairement par la mise en place de services publics de l'eau, de la mobilité, de l'énergie en capacité de planifier les investissements nécessaires et d'assurer coordination et cohérence dans cette lutte et pas seulement par le prisme du contrôle d'une tarification ou de la croyance dans le marché. **Il y a donc nécessité et urgence à sortir des dogmes de la concurrence libre et non faussée pour l'ensemble du secteur énergétique.**

Ce changement économique doit s'accompagner d'une évolution de la fiscalité (Taxes et impôts) permettant l'atteinte des objectifs environnementaux et une réduction des inégalités sociales. Seuls ces deux objectifs menés en parallèle permettront de gagner la lutte pour le

climat, la réduction des inégalités et la suppression de la précarité énergétique.

La question de substitution des usages carbonés par des usages décarbonés renforce les idées autour du fait que l'électricité est un bien de première nécessité, tout comme les évolutions de la chaîne gazière vers le biogaz, la transformation du CO2 en gaz naturel (méthane) ou le stockage de l'électricité excédentaire issue des moyens de production non pilotables (notamment renouvelables et intermittents) sous forme d'hydrogène ou de méthane.

La FNME CGT réaffirme que l'énergie, et donc l'électricité et le gaz, sont des biens de première nécessité.

Le gaz « vert » et l'électricité bas carbone sont au centre des développements futurs, que ce soit pour les questions de production, de

stockage et de transformation des GES. L'efficacité et la performance énergétique des particuliers et des industriels sont également une priorité car l'énergie la moins carbonée est celle qui n'est pas utilisée. Ces énergies sont aussi au cœur du remplacement des énergies fossiles pour le transport, via les véhicules électriques, les véhicules thermiques fonctionnant au gaz (gaz naturel, voire gaz naturel liquéfié) et les moteurs à hydrogène.

Les technologies doivent être aussi bien mobilisées du côté de l'offre (mix énergétique bas carbone) que du côté de la demande par une meilleure efficacité énergétique : bâtiments à basse consommation (en commençant par les bâtiments collectifs et publics), nouvelle forme d'urbanisme, voitures moins émettrices de CO₂, nouvelles formes de mobilités, offres de transports en commun mieux maillés et plus propres, digitalisation...

Il y a donc nécessité et urgence à sortir des dogmes de la concurrence libre et non faussée pour l'ensemble du secteur énergétique

Les EPIC de l'électricité et du gaz (les nouveaux EDF et GDF) doivent participer à la maîtrise globale de la consommation d'énergie dans les filières électricité et gaz en France. Or, dans un système de logique financière, cela ne peut pas fonctionner : aucune entreprise en logique de marché ne peut être schizophrène en poussant réellement ses clients à moins acheter sa production !

Les investissements dans les différentes filières de production et les infrastructures deviennent un élément majeur pour dessiner l'avenir énergétique afin que les critères de choix soient fondés sur l'intérêt général, la sécurité d'approvisionnement et de desserte, ainsi que les solutions optimales afin d'atteindre à moindre coût les objectifs climatiques ambitieux de réduction des émissions de CO₂.

C'est notamment le cas pour les filières dites « historiques » qui participent activement à la production d'électricité bas carbone. La production hydroélectrique doit être développée, notamment par la construction de nouvelles Stations de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP), la FNME CGT recense plus de 6 000 MW de potentiel. **Les concessions hydroélectriques doivent être sorties de la mise en concurrence.**

La filière nucléaire est toujours centrale dans la production d'électricité décarbonnée, elle doit être pérennisée par un remplacement des tranches en fin de vie, un niveau de maintenance très élevé et par la relance et le déploiement de la génération IV avec la mise en service du démonstrateur ASTRID. La génération IV ayant l'avantage de réduire fortement le volume des déchets nucléaires produits

et de bénéficier d'une autonomie dans l'approvisionnement énergétique pour plusieurs millénaires avec les stocks actuels de combustible.

Il nous faut aussi mettre d'énormes moyens dans la recherche, notamment sur les projets de fusion nucléaire (Projet ITER notamment) qui font apparaître une énergie abondante et ne générant que très peu de déchets radioactifs.

Le captage, la séquestration et la transformation à venir du CO₂ s'inscrivent donc dans une dynamique d'intérêt général et de réduction des GES qui, déclinée aux secteurs de l'électricité et du gaz, doit être considérée dans tous les domaines : production, transport et distribution de l'électricité et du gaz, de la chaleur ou de la cogénération, que ce soit dans les phases de chantier ou les phases d'exploitation.

C'est en ce sens qu'un moratoire sur la fermeture des centrales au charbon est nécessaire, notamment au regard des besoins d'énergie pilotable pour les années à venir. Il en est de même pour la production d'électricité par Cycles Combiné Gaz, installations qui participent grandement à l'équilibre du réseau électrique, car pilotables et très réactives.

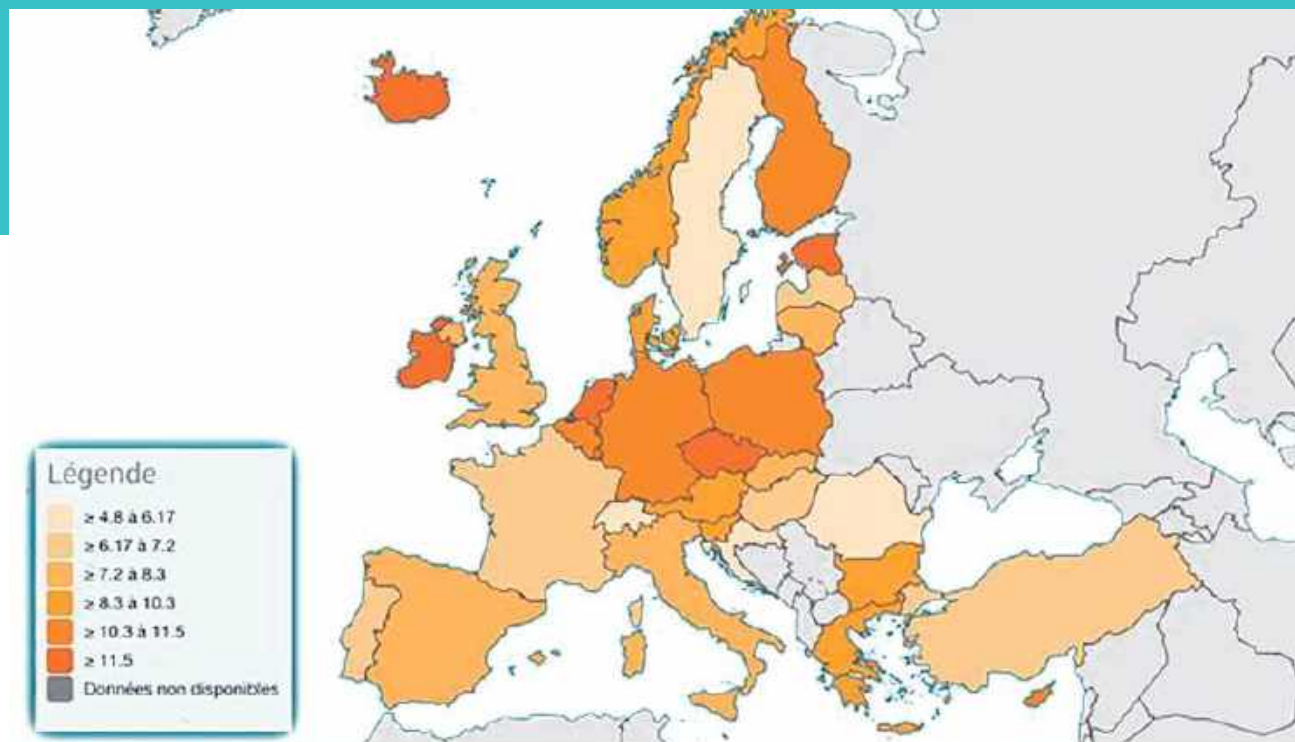
Il faut d'ailleurs noter que les modes de subvention accordées aux énergies renouvelables ne tiennent pas compte du coût de la tonne de CO₂ évitée et des exonérations sont mêmes appliquées au fret routier.

Des énergies fossiles, le gaz reste celle la moins émettrice de gaz à effets de serre. Le développement des filières biogaz, hydrogène ou méthane de synthèse va faire de cette filière un des acteurs centraux dans la lutte contre le réchauffement climatique, notamment par ses capacités de stockage dans la production d'hydrogène couplé à la production d'électricité non pilotable, notamment dans les renouvelables.

Que ce soit les infrastructures de réseaux électriques ou gaziers, la France possède de formidables équipements lui permettant de mener la lutte contre le réchauffement climatique et de répondre aux besoins de la Nation en s'appuyant sur les deux filières gaz et électricité.

Il est donc primordial de maîtriser la filière gazière afin de gérer la complémentarité des énergies et de ne pas revivre dans le développement de la filière biogaz ce que nous vivons dans le développement erratique des énergies renouvelables électriques.

L'intégration des installations de production dans le cadre de l'entreprise nationalisée confère à la France une avance en matière de décarbonation du mix énergétique. Elle offre, en outre, un prix de production assez bas. Cela a d'ailleurs attiré l'attention de Bruxelles qui n'a eu de cesse de pourfendre la position dominante d'EDF comme entrave au développement de la concurrence en France et a imposé le système de vente à prix régulé de l'électricité nucléaire historique (ARENH).



Intensité carbone par pays et par habitant (tonne équivalent CO₂ par habitant et par an).
Source: eurostat

Faire coopérer les différents segments des filières énergétiques plutôt que d'éclater ou de financiariser les groupes industriels, et au-delà l'ensemble du secteur énergétique...

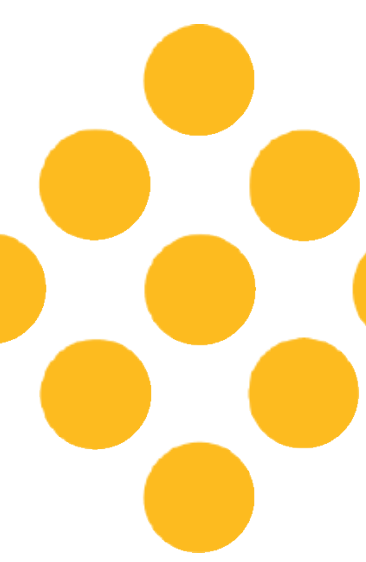
Il faut en finir avec les modèles de financiarisation des secteurs énergétiques, l'exemple de la transformation de GDF en groupe financier ENGIE depuis la loi de privatisation de 2004 démontre comment le libéralisme est capable de démanteler un service public avec des conséquences lourdes pour la Nation et pour la population. La désoptimisation de la filière gaz, couplée aux augmentations tarifaires n'ont eu de cesse de dégrader une filière industrielle ayant complètement renversée ses objectifs, de la réponse aux besoins de la Nation à celle de l'actionnaire... Pire, le système en place est construit pour ponctionner à son extrême ce qui reste de monopole et donc régulé pour les bénéfices d'une minorité (GRDF 1 milliard de dividendes sur 4 de chiffre d'affaires... CQFD).

C'est ce modèle que la FNME CGT dénonce et c'est pour cela qu'il faut revenir aux origines de ce qu'est le service public. Le projet actuel de transformation d'EDF ne prend pas le chemin du service public, mais plus la trace du modèle ENGIE. La crise sanitaire créée par le coronavirus nous démontre que ce modèle ne peut pas répondre aux situations de crise et au rôle attendu par le service public pour le bien de la Nation.

L'avenir du secteur énergétique repose sur une nouvelle articulation entre toutes les activités permettant la production, le transport, la distribution d'énergie, la recherche et le développement, les études et conceptions et le développement des services énergétiques ainsi que le démantèlement des ouvrages industriels.

L'arrivée massive de la digitalisation/numérisation des activités a des incidences majeures sur les conditions de travail des salariés et sur la gestion des données. C'est notamment le cas dans l'évolution de l'exploitation des ouvrages et des équipements, des télécommandes pour la production et la gestion des réseaux aux compteurs numériques (Linky pour l'électricité et Gazpar pour le gaz). Les EPIC de l'énergie devront être responsables de la gestion des données dans le sens d'une amélioration des processus d'exploitation et pour l'amélioration de l'efficacité et de la performance énergétique. La gestion des données doit être sortie du secteur marchand.

Les nouvelles caractéristiques de la production, la capacité des consommateurs à intervenir pour réduire les écarts entre production et consommation (effacements, production décentralisée, économie circulaire, stockage, etc.) transforment le rôle des réseaux et nécessitent des interactions et des optimisations toujours plus fortes entre producteurs, gestionnaires de réseaux, et consommateurs. Cela s'oppose frontalement à l'éclatement des groupes énergétiques et de découpage en entités distinctes. Les interactions fortes entre les différentes énergies (historiques et nouvelles : nucléaire, hydraulique, THF, éolien, solaire, cogénération, bio gaz, bio carburant, etc.) nécessitent de repenser à terme l'organisation complète du secteur de l'énergie et de ses grandes filières historiques (électricité, gaz et pétrole).



*Rassembler
Lutter
Gagner*

La FNME CGT est donc totalement opposée à la régionalisation de l'énergie en cours suite aux dernières lois impactant l'énergie comme la loi transition énergétique ou la loi PACTE.

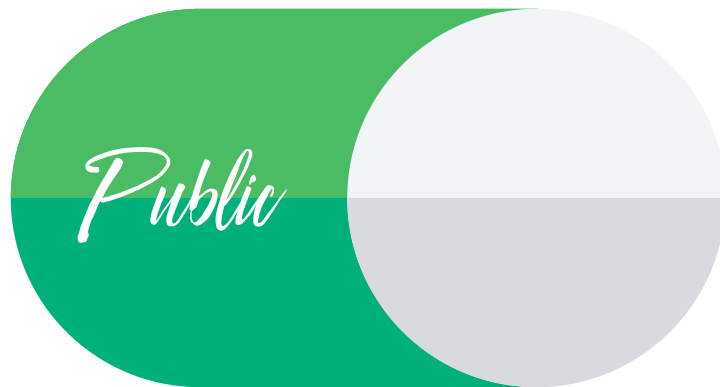
Le risque est grand d'une découpe de la production en France comme de la gestion des réseaux. Le risque de disparités de traitements ville moyenne est fort. Il y a nécessité que les EPIC du gaz et de l'électricité soient les gestionnaires sur l'intégralité de leur filière et du territoire.

Il faut donc revenir sur le concept de régionalisation au sens du transfert de propriété ou d'exploitation. **Parallèlement, citoyens et salariés doivent être partie prenante des décisions sur les choix de gestion locaux, régionaux ou nationaux.**

Il nous faudra donc réfléchir aux moyens d'interventions des salariés dans les institutions représentatives du personnel et à des comités de gestions citoyens et salariés à tous les niveaux géographiques. Rendre cohérents les objectifs de l'État par une politique ambitieuse de recherche sur les moyens les plus efficaces pour réduire nos émissions de GES et se réapproprier les réflexions autour des modes de financement des différentes filières de production et de stockage.

Le profit financier ne peut prendre le pas sur l'intérêt écologique.

Il y a lieu de mettre en place une nouvelle fiscalité réduisant les inégalités et finançant la transition énergétique.



[Fin du marché]

La FNME CGT est attachée à la péréquation tarifaire et au tarif régulé de vente de l'électricité et du gaz (TRV Gaz et Elec), au juste coût, pour assurer l'accès de Toutes et Tous à l'énergie et éradiquer la précarité énergétique. Elle est opposée à la fin annoncée des tarifs régulés sur le gaz.

La tarification sociale ou la gratuité pour les premiers kWh consommés doit être repensée pour assurer l'égalité d'accès à l'énergie.

La FNME CGT propose de refaire de la tarification de l'énergie un instrument de réponse aux besoins et aux développements des filières, tout en intégrant les solidarités qui sont actuellement financées par des taxes.

A l'instar de la loi sur l'eau, il faut instaurer l'interdiction des coupures énergétiques.

2.1 LA QUESTION DU COÛT DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ

Le tarif réglementé (TRV) est le lien économique avec les usagers. La péréquation tarifaire est une garantie de traitement équitable pour tous, en métropole et en zones non interconnectées. Cependant, la précarité énergétique est grandissante depuis l'ouverture du marché (13 Millions de personnes sur notre territoire) due en partie à l'augmentation du TRV:

- +50% TTC pour une inflation de 20% sur l'électricité et +85% sur le gaz,
- dont une part HT (Fourniture et Transport) qui a vu une croissance de 40% (chiffres CRE),
- et des taxes (TVA, CSPE, TCFE, CTA) qui ont doublé.

Aujourd'hui la logique de marché vient percuter ces principes par la possibilité de souscrire à des offres en dehors des TRV, et par la modification de l'établissement des TRV qui s'indexe petit à petit sur les prix de marché.

Il paraît indispensable de ne pas livrer au secteur marchand ces biens de première nécessité que sont l'électricité et le gaz.

La facture d'énergie doit refléter les coûts réels pour que le consommateur soit aussi un acteur des investissements nécessaires dans l'ensemble des infrastructures des filières et dans la transition énergétique. Les TRV reflètent du mieux possible le juste coût de production, d'acheminement, et distribution/commercialisation. Il était autrefois établi à partir des coûts comptables des entreprises publiques.

Côté électricité, depuis 2014 et consécutivement à la loi NOME, le tarif auparavant calculé à partir des coûts comptables d'EDF est établi par « empilement » avec :

- Une composante Fourniture,
- Une composante Transport,
- Une composante Taxe,

En dehors des taxes, le coût payé par l'utilisateur est actuellement basé sur l'ARENH (instauré par la loi NOME) et un complément de marché en part croissante. Les conséquences directes sont une part fourniture d'énergie de plus en plus liée à un prix spéculatif envoyant une partie des usagers en situation de paupérisation (on estime qu'une augmentation de 10% de la facture envoie 400 000 personnes en situation de précarité énergétique). La CRE ne s'en cache d'ailleurs pas ! Dans ses études, elle estime que 95% des risques du marché doivent être assurés par le TRVE donc les usagers. 5% seulement de ces mêmes risques sont portés par les fournisseurs.

Pour garantir un accès et donc un droit à l'énergie sans toucher à la péréquation tarifaire, il est nécessaire de passer d'un tarif aujourd'hui imposé par les acteurs du secteur à un tarif qui soit imposé aux acteurs du secteur par des coûts de fourniture et transport définis comme objectifs à atteindre.

Proposition CGT : refaire de la tarification de l'énergie un instrument de réponse aux besoins et aux développements des filières énergétiques.

A ce jour, dans l'électricité, il existe plusieurs catégories de producteurs :

- producteurs historiques issus d'EDF-GDF ou Charbonnages de France : EDF, ENGIE...
- « nouveaux » producteurs issus de la pétrochimie en reconversion sur le secteur (greenwashing ??) : TOTAL via le rachat de Direct Energie,
- les producteurs alternatifs (collectivités territoriales, privés indépendants,...) essentiellement dans le domaine des énergies renouvelables et pour de petites puissances,

Plusieurs solutions d'écoulement de la production sur le marché de l'électricité :

- long terme (2 ans max),
- spot (journalier et horaire),

Il existe également des recettes possibles par :

- rémunération de la capacité (avec mise en place d'un marché de capacités),
- fournitures de services «système» au réseau,



Composition des tarifs réglementés de vente
(sur la base du TRV résidentiel moyen au 1er février 2018)

36	Taxes & contributions
3	Marges et rattrapage
7	Coût commerciaux et CEE
1	Coût d'approvisionnement en capacité
17	Coût d'approvisionnement en énergie (ARENH)
8	Coût d'approvisionnement en énergie (complément marché)
28	Coût d'acheminement réseau

- compléments de rémunération / obligations d'achat soit une garantie de revenu relative à des incitations / subventions selon la politique volontariste de l'État,
- effacements en cas de forte demande sur le marché,

Dans l'électricité, une alternative consisterait à imaginer un tarif par empiement basé sur des coûts réels : bâtir un coût de production réajusté chaque année en fonction des moyens de production mobilisés l'année précédente, soit un coût de mix énergétique optimisé par RTE selon l'équilibre offre/demande et les nécessités impérieuses de services et de réponses aux solidarités.

Il en est de même en gaz, à la grande différence que le coût d'approvisionnement dépend de termes de contrats avec les producteurs indexés sur des prix de marchés internationaux. Dans une logique de service public, ces contrats seront à renégocier pour qu'ils bénéficient tant aux pays producteurs (la plupart des producteurs de gaz sont publics) qu'aux usagers français : Gaz de France a fonctionné comme ça jusqu'à l'ouverture des marchés et la création d'un marché du gaz européen.

Au-delà des questions tarifaires, l'interdiction des coupures et des baisses de puissances pour impayés devra être effective.

2.2 LA QUESTION DE LA FISCALITÉ

La FNME CGT revendique une fiscalité dans l'énergie solidaire, plus juste et plus efficace.

L'outil d'intervention privilégié jusqu'à maintenant a été l'imposition du CO2 sous forme d'une taxe associée à un marché de droit à polluer. La Contribution Climat Energie d'une tonne de CO2 est de 55€/T en 2019. Dans leur démarche, les

promoteurs présupposent que la taxe fait internaliser par le pollueur le coût de ses choix d'investissements, indépendamment des conséquences réelles sur le climat. Au-delà du fait que ce marché n'empêche en rien la pollution mais crée un marché de la pollution, il met en exergue le transfert d'une charge exclusivement sur le consommateur avec comme conséquence que seuls les moins démunis pourront s'offrir un droit à polluer. Qui plus est, la crise sanitaire COVID19 et sa baisse de consommation énergétique entraînent un effondrement de la bourse du CO2 et vont générer des droits d'émissions pour les années à venir avec peu d'impacts économiques et donc un accroissement du droit à polluer. **Il y a donc création d'une économie inégalitaire sur un « marché » du climat.**

Pour mémoire, dans le domaine des carburants, la taxe carbone est de 0,143€/l de carburant en 2019. Elle représente 9,2Mds€ en 2019. Elle est intégrée à la TICPE et donc assujettie à la TVA. D'autres modèles fiscaux plus vertueux existent au sein même de la zone euro. C'est notamment le cas de la Norvège qui allie fiscalité lourde sur les véhicules lourds et fortement émetteur de CO2, aujourd'hui la moitié des véhicules vendus dans ce pays sont des modèles électriques ou hybrides. Cette solution n'étant valable dans ce pays que par sa production d'électricité décarbonée (hydraulique).



Dans un premier temps, diminuer la TVA à 5,5% représenterait une baisse pour l'utilisateur d'environ 100€/an.

Ensuite tendre vers la suppression de toutes les taxes et incorporer les prestations de solidarité et de péréquation dans l'empilement des coûts.

De même qu'une évolution de la fiscalité vers les causes des émissions de gaz à effets de serre (plus qu'une taxation des consommateurs) permettrait un financement spécifique de la transition énergétique. Comme la suppression des exonérations fiscales des entreprises, la suppression du CICE, l'augmentation des dernières tranches d'imposition et l'imposition des entreprises et du capital.

Ce transfert d'une fiscalité dans l'énergie actuellement assis sur les taxes vers l'impôt (particulier et entreprise) servirait le financement des solidarités et des investissements dans la lutte contre le réchauffement climatique (ex : dernière tranche d'impôts sur le revenu portée de 45 à 90%).

A cela, il faut rajouter la suppression de niches et le combat contre l'évasion fiscale pour financer la lutte contre le réchauffement climatique et notamment le service public de l'efficacité et de la performance énergétique.

2.3 LA RESPONSABILITÉ SOCIALE

Il faut redéfinir le concept de régionalisation au sens du transfert de propriété ou d'exploitation sans oublier de remettre entre les mains des élus, citoyens et salariés les décisions qui leur incombent sur les choix de gestion locaux, régionaux ou nationaux.

Qui dit service public, dit imposition d'une responsabilité régalienne dans l'aménagement du territoire. Dans ce sens, au-delà des investissements pour assurer la continuité de service public, il y a nécessité d'intégrer une responsabilité sociale du service public de l'énergie vers les territoires.

Il y a aussi lieu de reconstruire la relation de proximité avec l'utilisateur par :

- **L'ouverture d'agences d'accueil de proximité adaptées aux spécificités des territoires.**
- **La réouverture de centres techniques d'exploitation.**
- **La ré internalisation des activités des relations avec les usagers (du téléphone jusqu'au compteur).**
- **Faire des EPIC des acteurs du service public dans l'organisation et le contrôle des actions de maîtrise et d'efficacité énergétique.**

Cette responsabilité sociale doit incorporer le maintien des emplois (directs et sous traitants) et le maintien de l'activité économique locale, quelles que soient les évolutions économiques, techniques et industrielles.

Cette responsabilité sociale nécessite que l'ensemble des travailleurs des filières énergétiques ait un même statut, le statut de l'énergéticien. Celui-ci doit être composé des meilleurs acquis de chaque statut ou conventions collectives actuelles existantes dans les filières énergétiques. Pour les salariés des Industries Électriques et Gazières la base doit être le statut des IEG.

3)

LA QUESTION DU DEVENIR D'EDF

La transition énergétique nous impose une production d'électricité, des usages maîtrisés et décarbonés (dont captage/stockage/transformation du CO₂).

Dans ce contexte, faire d'EDF un des principaux outils dans la lutte contre le réchauffement climatique semble indispensable et le retour à l'EPIC se justifie de plein droit au sein du service public de l'énergie. EDF doit assurer le pilotage et la mise en œuvre de la filière électrique complète :

1) PAR LE DÉVELOPPEMENT D'UN MIX ÉNERGÉTIQUE AVEC LE PLUS PETIT IMPACT DE GES, ASSIS SUR :

- Productions pilotables : nucléaire, hydraulique -hors fil de l'eau- et thermique,
- Production non pilotables : hydraulique fil de l'eau, éolien, PV. Aucune filière ne peut être écartée si elle génère une réduction des GES comme le développement de l'usage de biomasse en remplacement des énergies carbonées ou le captage/stockage/transformation du CO₂).

L'État doit garantir un mix de production équilibré entre production d'électricité pilotable et non pilotable pour répondre à tout instant en tout point du territoire à l'équilibre offre/demande pour chaque usager.

Pour ce faire, EDF dispose d'une ingénierie intégrée qui va de la conception au démantèlement en passant par la construction et l'exploitation de son parc de production. Cela a permis d'optimiser ce parc grâce au retour d'expérience (REX) sur le long terme et de le faire évoluer vers une plus grande efficacité.

Cette ingénierie de haut niveau a été garante d'une filière industrielle française performante par des collaborations étroites sur des programmes de long terme.

Aujourd'hui avec les errements de gouvernance, nos entreprises sont en difficulté et le tissu industriel détruit ce qui n'est pas d'une économie flagrante pour la Nation, si on prend en compte toute la chaîne économique. Cela pose également un problème pour garantir un haut niveau de réalisation ou d'approvisionnement sans se heurter aux limites de rentabilité de grands groupes auquel EDF doit aujourd'hui se soumettre.

2) REMETTRE AU CŒUR DES ACTIVITÉS D'EDF LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT ET LES ACTIVITÉS D'INGÉNIERIE EN PARTICULIER SUR LES QUESTIONS DE DÉCARBONATION ET DE DÉMANTÈLEMENT.

EDF doit devenir un des outils centraux de la Nation dans la lutte contre le réchauffement climatique : *Adaptation du mix électrique ; Adaptation des réseaux électriques ; Service public de l'efficacité et de la performance énergétique.*

En particulier, EDF doit aussi redevenir un des outils au service des collectivités locales pour le conseil et l'accompagnement sur les questions énergétiques.

4)

LA RECONSTRUCTION DE LA FILIÈRE GAZ ET LE RETOUR À UN EPIC GAZ

Que ce soit par l'organisation des réseaux énergétiques, par ses émissions de CO2 les plus faibles des énergies carbonées et par le développement du bio gaz, la filière gazière a de l'avenir.

Néanmoins la situation est complexe, suite à la loi d'ouverture du capital de 2004 et la privatisation de GDF conséquence de la fusion avec Suez la filière gaz a été complètement éclatée.

Les segments concernant l'approvisionnement ou la fourniture ont été vendus ou sont soumis à une vive concurrence. La relation clientèle est réduite comme peau de chagrin et de plus en plus «off-shorisée». Seules les activités régulées de réseaux et de stockages restent dans une organisation proche du service public.

Un état des lieux est nécessaire afin d'aller à la reconstruction de la filière gaz et à sa nationalisation dans un nouvel EPIC gaz.

Les activités des opérateurs gaziers doivent être analysées afin de pouvoir les agglomérer dans un futur EPIC. La chaîne gazière s'entend de l'approvisionnement/production (biogaz)/extraction aux services énergétiques en passant par les réseaux, les stockages et la relation avec les usagers.

Ce serait une erreur de vouloir limiter l'EPIC à la seule partie de monopole naturel, c'est-à-dire les infrastructures. La sécurité d'approvisionnement, la tarification, la relation avec les usagers, mais aussi l'expertise en matière de services énergétiques et donc d'efficacité énergétique sont des éléments essentiels au service public du gaz, comme d'ailleurs de l'électricité. C'est la logique de filière qu'il faut conserver pour répondre aux besoins des usagers.

Le futur EPIC Gaz devra être un acteur central dans la lutte contre le réchauffement climatique, en intervenant sur le développement du gaz vert, dans son stockage et dans l'efficacité et la performance énergétique.

Un point d'orgue doit être mis sur la question de recherche et développement sur le gaz vert, la transformation du CO2 en méthane, la fabrication de l'hydrogène, le stockage des gaz, etc.



5)

CONSTRUIRE UN SERVICE PUBLIC COMMUN DE L'EFFICACITÉ ET DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Il est clairement constaté par la très grande majorité des acteurs de la transition énergétique que les ambitions dans le domaine de l'efficacité et de la performance énergétique sont loin d'être réalisées dans le modèle de marché actuellement en place.

Comme l'ensemble des marchés mis en place sur les questions énergétiques, cela ne fonctionne pas alors que des milliards de subventions sont donnés année après année, financés par la taxation des usagers. Pire, ces montages font l'objet de détournements ou d'arnaques régulières des usagers, voire des États (voir l'arnaque mondiale sur les certificats d'économies d'énergie).

En France, il existe des dispositifs réglementaires financiers :

- des mesures préventives comme les certificats d'économie d'énergie (CEE),
- des mesures curatives comme le chèque énergie¹, ou le Fonds Solidarité Logement², qui permettent de faire baisser les factures sans toutefois flécher l'aide vers les énergies bas carbone.

La montée en puissance des aides en matière de rénovation énergétique crée un effet d'aubaine qui attire des entreprises peu recommandables car peu contrôlées. **Enfin, si ce dispositif est de prime abord payé par les vendeurs d'énergie rachetant les CEE, dans les faits ces coûts sont répercutés sur les factures d'énergie des**

consommateurs³. Contrairement aux propriétaires, les locataires, en tant que simples usagers de leur logement n'ont aucun intérêt à réaliser d'onéreux travaux d'économies d'énergie sachant qu'ils ne pourraient que peu en profiter, et sont donc exclus des avantages financiers des CEE.

Dans ce contexte, la FNME CGT propose que les activités d'efficacité et de performance énergétique fassent intégralement partie du service public de l'énergie. D'autant que les groupes industriels ENGIE et EDF possèdent en leur sein des filiales intervenant sur ces domaines.

Il est proposé la construction d'un service commun aux EPIC de l'énergie intervenant sur l'efficacité et la performance énergétique (à l'instar de ce qui existait dans le cadre du service commun EDF-GDF à l'époque). Ce service commun s'adresserait aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités locales, il interviendrait sur :

- **Le conseil et l'expertise à apporter aux solutions d'efficacité et de performance énergétiques.**
- **La mise en œuvre des politiques d'État.**
- **La gestion des subventions allouées.**
- **La qualification des intervenants à mobiliser.**
- **Le contrôle des opérations.**

¹ A remplacé les tarifs sociaux « tarification spéciale produit de première nécessité » au 01/01/2018, toutes formes d'énergie confondues

² Seuls les fournisseurs historiques versent aux FSL (EDF pour un montant de 23 M€/an)

³ Selon UFC Que Choisir, en 2017 cela a entraîné une hausse totale des factures d'énergie de 438 M€, et environ 840 M€ pour 2018. La CRE, qui fait des calculs chaque année dans sa délibération sur le TRV [délibération du 25 juin 2019] donne un montant d'environ 625 M€ pour les CEE dans les coûts commerciaux estimé pour l'année 2019. <https://www.cre.fr/Documents/Deliberations/Proposition/Proposition-des-tarifs-reglementes-de-vente-d-electricite2>

EN CONSÉQUENCE, LA FNME CGT EXIGE

- **Retour à des EPIC (Établissements Publics à caractère Industriel et Commercial) indispensables** (Gaz et Electricité), l'arrêt de versement de dividendes avec les éventuels bénéfices reversés au budget de l'État au titre de la transition énergétique. Leurs étendus et leurs rôles sont à examiner dans le détail avec la nécessaire composante «Service Public» (regard sur les missions des filiales), ainsi que sa gouvernance qui devra intégrer des représentants des citoyens et des collectivités locales.
- **La mise en place d'un nouveau modèle de facturation** basé sur l'empilement des coûts et supprimant les taxes.
- Fin de l'ensemble des marchés et de la mise en concurrence des concessions. Que ce soit la bourse de l'énergie, la concurrence sur les opérateurs, la régionalisation/métropolisation ou encore les marchés de capacités, d'effacements ou de certificats d'économies d'énergie.
- De **s'appuyer sur une R&D et ingénierie, intégrées, qui optimisent les moyens de production, transport, distribution, commercialisation**, de façon à rester **efficaces et indépendants** vis-à-vis des fournisseurs.
- **Création d'un service public de l'efficacité et de la performance énergétique** devenant le nouveau service commun des EPIC de l'énergie, au sein du service public de l'énergie.
- **Des garanties collectives de haut niveau pour tous** dont le Statut des IEG doit être la base minimale qui garantit l'équité au sein des entreprises.
- La garantie du **droit d'accès à l'énergie et l'interdiction des coupures** d'énergie.
- **Une évolution de la fiscalité** véritablement dirigée vers la lutte contre le réchauffement climatique.

Une nationalisation à terme de l'ensemble du secteur de l'énergie doit être envisagée.



www.fnme-cgt.fr

FÉDÉRATION NATIONALE DES MINES ET DE L'ÉNERGIE CGT

263, rue de Paris 93100 Montreuil Tel : +33 (0)1 55 82 78 80

